



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Corse

Ajaccio, le 17 mars 2023

Affaire suivie par : Jean Walgenwitz

Tél : 04 95 51 79 34

jean.walgenwitz@developpement-durable.gouv.fr

## Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de la Corse

### Bilan des aides de l'Anah en faveur du parc privé

#### 1. Les aides distribuées en 2022

La dotation initiale attribuée à la région au titre de l'exercice 2022 s'élevait à 7 144 410 €. En fin d'exercice, la consommation de crédit par les délégations de Corse atteint le montant de 5 842 278 €, soit un taux de consommation de 82 % des ressources allouées.

En 2022, 10 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) étaient actives sur le territoire, offrant notamment un accompagnement en ingénierie des demandeurs sur les périmètres concernés. Deux nouvelles OPAH ont vu le jour au cours l'exercice 2022 : les OPAH de renouvellement urbain du Cap Corse et de l'Île Rousse.

On notera par ailleurs, le déploiement de 4 programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC), dont le plus récent est celui de l'Île-Rousse-Balagne qui a été signé en juillet 2022.

Hors OPAH, l'intervention sur le diffus a contribué sensiblement au développement des aides et aux résultats observés en faveur des propriétaires occupants et des bailleurs.

Globalement, les résultats satisfaisants pour l'exercice 2022 témoignent de l'engagement grandissant des collectivités pour l'amélioration de leur parc privé, ainsi que de la montée en puissance des dispositifs portés par l'ANAH, dont le budget connaît une croissance continue depuis plusieurs exercices.

Pour illustrer la couverture des différents dispositifs, un document cartographique peut être consulté en annexe de la présente note.

Le tableau ci-dessous présente les résultats globaux arrêtés au 31/12/2022 :

	CORSE DU SUD	HAUTE-CORSE	<b>CORSE</b>	OBJECTIFS
Logements subventionnés tous programmes	<b>195</b>	<b>334</b>	<b>529</b>	<b>520</b>
<i>Dont logements subventionnés MaPrimeRénov'</i>	<b>99</b>	<b>80</b>	<b>179</b>	<b>258</b>
Total Subventions	<b>2 143 699 €</b>	<b>3 698 579 €</b>	<b>5 842 278 €</b>	

Le nombre de logements subventionnés est haussé par rapport à l'exercice 2021 (+33 %), l'objectif fixé à la région lors du dialogue de gestion est atteint au terme de l'exercice 2022. Néanmoins, la consommation des crédits connaît une légère baisse par rapport à l'exercice 2021, que l'on imputera à la baisse du montant moyen de subvention alloué.

Un document cartographique peut être consulté en annexe de la présente note qui présente le nombre de logements subventionnés par communes.

À noter que le nombre de logements subventionnés MaPrimeRénov' est en hausse depuis 2021, après une inflexion entre 2020 et 2021 (302 en 2019 contre 164 en 2020 et 157 en 2021).

Les montants de subvention pour les différents types d'aides sont les suivants :

- **Propriétaires occupants « lutte contre l'habitat indigne » :**

1 251 889 € pour 56 logements, soit une subvention moyenne de 22 347 € par logement.

- **Ma Prime Rénov' Sérénité :**

1 600 670 € pour 121 logements, soit une subvention moyenne de 13 223 € par logement.

- **Autonomie :**

631 641 € pour 143 logements, soit une subvention moyenne de 4 415 € par logement.

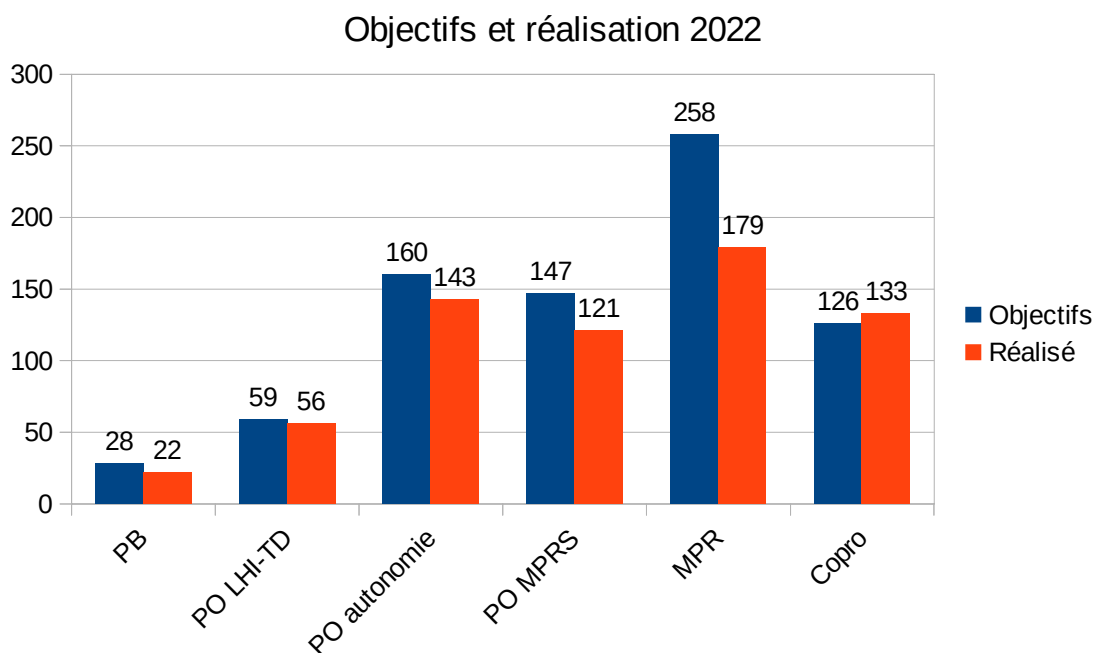
- **Aides aux Propriétaires Bailleurs :**

306 911 € pour 20 logements, soit une subvention moyenne de 15 346 € par logement.

- **Aides aux copropriétés :**

1 156 572 € pour 54 logements, soit une subvention moyenne de 21 406 € par logement.

## 2. Les résultats par cible



Les enseignements de l'exercice 2022 amènent au constat que les projections initiales de consommation de crédits ne sont pas atteintes avec un niveau d'affectation de près de 80 % de la dotation notifiée.

La consommation de l'enveloppe de crédit est notamment portée par le financement des copropriétés dégradées. Pour 2022, ce sont 84 lots qui ont été subventionnés, pour cette cible dont l'objectif initial est atteint.

S'agissant de MPR Copropriétés, l'objectif de 42 logements a été dépassé par le subventionnement de 49 unités.

Pour les exercices à venir, le volume de consommation de crédits devrait connaître une hausse régulière, liée à la multiplication des dispositifs intégrant la problématique d'amélioration du parc privé (« action cœur de ville », « petites villes de demain »...).

## 3. Focus sur MaPrimeRénov

En 2022 en Corse, la dynamique portée par le dispositif MaPrimeRénov' est confortée avec le financement de 941 dossiers pour un montant de 2 480 647 €, ce qui correspond à un montant moyen d'aide aux travaux de 2 634 €.

Le tableau ci-dessous montre le volume d'aide versé par catégorie d'intervention associé au nombre de dossiers financés « MaPrimeRénov' » en Corse au cours de l'exercice 2022.

<b>Geste</b>	<b>Montant de subvention versée</b>	<b>Nombre de dossiers</b>
<b>Rénovation globale standard</b>	7 000 €	1
<b>Système de chauffage</b>	1 233 129 €	714
<b>Isolation</b>	50 146 €	184
<b>Conseils en efficacité énergétique</b>	12 990 €	42

On notera l'engouement suscité par les interventions de renouvellement des systèmes de chauffage. En revanche, certaines interventions comme la rénovation globale sont nettement moins sollicitées, les demandeurs lui préférant des interventions limitées à un geste unique.